RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Année scolaire
2018-2019

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 septembre 2018

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 25/09/2018.

- Membres inscrits : 30
- Membres présents : 16
- Membres excusés : 1
- Membres absents : 13

Président de séance	TOUJAS Jean-Philippe	Proviseur
Secrétaire de séance	BARBERO Sandrine	Professeur

La Coudoulière Lycée Professionnel . Six-Fours-les-Plages — Liberté • Égalité • Fraternité République Française — académie Nice — Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018** **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** ***Séance du : 25/09/2018 - N° de séance : 1***

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2018

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présent	Absents	Excusés
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :				
- Chef d'établissement : **M. TOUJAS Jean-Philippe**		X		
- Adjoint chef d'établissement : **M. PRINCIPIANO**		X		
- Chef des travaux : **M. STARON**		X		
- Gestionnaire : **Mme BEAUMONT**		X		
PERSONNALITÉS :				
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Hélène RIGAL		X	
	Jean-Pierre COLIN/M. GHARBI		X	
- de TPM :	Fabiola CASAGRANDE		X	
	Suppléante : Sylvie MAHIEU			
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI	X		
- qualifiée :	Régine AGUILLON	X		
	Jean-Louis ANTONINI		X	
PROFESSEURS				
	Claire GARCIA	X		
	Saphyra SAID	X		
	Vanessa CAMPANILE	X		
	Muriel SANTINACCI	X		
	Sandrine BARBERO	X		
	Marielle DURAND	X		
	Sophie BARRA	X		
	Suppléants : Marjorie OCCELLI			
	Laetitia OUCHERIF			
	Rachel MACRA			
	Alisson CARVAT			
	Iris FERRANDI			
	Marie-Paule RICHON			
	Laurence FRATCZAK			
AGENTS TOS				
	Gilles DURAN		X	
	Claire BALDACCHINO		X	
	Claire DURAN		X	
	Suppléants : Eric ROUSSEL			
	Serge TIXIDOR			
	Sébastien POMMET			
Parents d'élèves				
	Morgane PARDOSSI	X		
	Isabelle BOUIS	X		
	Pascale LASPLANCHAS		X	
	Béatrice AVOSSA	X		
	Karinne BADESA			X
Suppléants :	Isabelle DEVILLERS			
	Fabrice BOREL			
	Murielle PIERRE-LOUP			
	Louise GOMEZ			
	Christophe CIRAVEGNA			
- élèves :	Noah CHOUCHEN		X	
	Yanis LESIK		X	
	Eulalie PAIN		X	
	Younes ABBOUD		X	
	Alexia MOLLET		X	
	Suppléants : Lyes SOUSSI			
	Janie MENELLA			
	Sophie SCHARBOOK			

La Coudoulière Lycée Professionnel . Six-Fours-les-Plages Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE académie Nice Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	**ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018** **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** ***Séance du : 25/09/2018 - N° de séance : 1***

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Validation de PV du CA 26 juin 2018	1		4
2	DBM	1		5
3	Tarifs restauration pour information	1		5
4	Convention de mise à disposition des bas par la mairie de Six Fours	1		6
5	Convention APEA	1		6
6	Convention BTS Coiffure	1		7
7	Convention AJIR	1		7
8	Convention « Théâtre de fortune »	1		8
9	Questions diverses	2		8
10				
11				
12				
13				
	Annexe 1 : Tarif restauration	2		11
	Annexe 2 : Répartition IMP	1		13
	TOTAL nombre de pages :	**13**	**Annexes : à partir de la page**	**10**

Six-Fours-Les-Plages le 01/10/2018

Signature du Président de séance	*Signature du secrétaire de séance*
	L Barbere

***Chapitre* : 1** *Approbation PV du C.A. du 26 juin 2018*

Sécurité aux abords du lycée :

M. Toujas s'explique avec les deux représentants de la municipalité de Six-Fours en précisant bien qu'il n'a été nullement question de remettre en cause le service de la Mairie en l'occurrence « La Police Municipale »

M. Toujas souligne très clairement que ce service est présent, très performant et toujours joignable sur les portables.

Toutefois, dans l'émotion de ce drame, le lycée avait émis l'idée d'avoir encore davantage de présence de la Police Municipale de la Police Nationale.

Ceci étant dit, la situation s'est améliorée grâce à l'aide de la Préfecture qui a remonté des informations auprès du commissaire de Police en charge de la ville de Six-Fours.

M. Toujas insiste pour dire que depuis la rentrée, il y a eu 3 interpellations (Rodéo sauvage …) grâce au travail collectif de la police municipale et du commissariat de Police. Donc cela avance !

M. Toujas rajoute également, que c'est l'affaire des parents et que chacun doit prendre ses responsabilités envers ses enfants, et cela a été clairement dit lors de la réunion avec les parents en début de rentrée.

Mme Antonini Dominique, élue de la commune de Six-Fours, a pris la parole pour exprimer son ressenti à la lecture du compte rendu du dernier CA. Cette dernière a trouvé que les mots ont été un peu durs et virulents envers la Mairie mais vu les circonstances et sur le coup de la colère et de la douleur, cela s'explique. Mme Antonini insiste pour dire que maintenant l'affaire est close.

Partie aménagement urbain :

M. Toujas veut soumettre à Monsieur le Maire de Six–Fours un projet de restructuration d'aménagement urbain des abords du lycée de façon à optimiser la sécurité de tout un chacun et surtout lors des déplacements de nos élèves pour se rendre sur un site sportif.

Exemple : Aménagement paysager en intégrant un passage pour l'EPS.

Le procès-verbal du C.A. du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité

Vote : Pour : **UNANIMITÉ** Contre : Abstention :	

Chapitre* : 2** ***Décision Budgétaire Monétaire

Mme Beaumont explique que ce budget prévisionnel initial a été voté en Novembre 2017.

Ce budget sert à satisfaire les besoins de l'établissement.

Prélèvement de 50000 € pour assurer le fonctionnement jusqu'en décembre 2018, ce prélèvement sera le dernier de l'année civile.

Vote :	**UNANIMITÉ**	Pour :	Contre :	Abstention :	**Actes N° : 1**

Chapitre* : 3** ***Tarifs restauration pour information

Augmentation de 1,74%

Repas : 3,98 € au lieu de 3,90 €

Internat : 1504 € au lieu de 1498 €

Mme Beaumont précise qu'il n'y a pas d'augmentation pour les commensaux

Information sur le paiement en ligne de la cantine :

Le site du lycée offre la possibilité aux familles et aux personnels de payer en ligne la cantine en utilisant des codes fournis.

Mme Beaumont soumet l'idée d'une éventuelle réservation à l'avance des repas via internet (système du réservé – payé) pour faciliter la préparation des repas en cuisine. Cela a fait l'objet d'un débat et d'une validation par les parents d'élèves.

***Chapitre* : 4 Convention de mise à disposition des bus par la mairie de Six Fours**

Remerciements à M. le Maire de Six-Fours pour la mise à disposition des bus afin d'effectuer des sorties pédagogiques comme Cannes (Salon du Nautisme) ou Grasse (Musée international de la parfumerie) en début d'année.

Toutes ces sorties sont indispensables et complètes la formation de nos jeunes. Si la Mairie ne prête pas de bus, cela veut dire que nos sorties n'ont pas lieu car le budget du lycée ne le permet pas.

Grâce à la Mairie, nous allons pouvoir renouveler les sorties.

Jusqu'à présent, la mise à disposition des bus de la Mairie était gratuite.

Une convention établie entre la Mairie et le lycée fait l'objet d'une participation sur le gazole, le péage et le repas du chauffeur.

La Mairie ne fait aucun bénéfice

Vote :	**UNANIMITÉ**	Pour :	Contre :	Abstention :	**Acte N° :**

***Chapitre* : 5 Convention APEA**

L'APEA est une association agrée par le conseil régional pour médiateurs.

Ce sont des médiateurs qui viennent devant le lycée et qui ont 2 missions :

- Lutter contre l'insécurité routière
- Lutter contre la drogue

Ils travaillent en lien avec la vie – scolaire.

M. Toujas a des rapports détaillés sur les actions menées.

Vote :	**UNANIMITÉ**	Pour :	Contre :	Abstention :	**Acte N° : 2**

***Chapitre* : 6 Convention BTS Coiffure**

Actuellement, 8 jeunes motivés sont inscrits avec le BAC ou niveau BAC ou diplômes de coiffure

Statut d'apprentie étudiant

Formation continue avec le CFA (Région Académique de Nice)

Lundi et Mardi : Formation au lycée

En entreprise, le reste de la semaine.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 31 Décembre 2018 pour compléter la section.

Vote :	**UNANIMITÉ**	Pour :	Contre :	Abstention :	**Acte N° : 6**

***Chapitre* : 7 Convention AJIR**

AJIR « Action jeunes itinérante » est une structure de loisirs qui dépend du service jeunesse de la ville de Six-Fours qui propose aux élèves internes des activités (Cirque, magie …)

Cela sensibilise moins de 10 élèves internes sur l'année.

M. Bergère Mickael est en lien avec cette association.

Le bilan est positif.

M. Toujas a mentionné que pour le confort des 94 élèves internes, tous les soirs il y a des activités UNSS (Dance, fitness, marche, basket …)

Cette année, des achats de petits matériels sont réalisés (Balles de baby- foot, balles de ping- pong, ballons de volley, mise en place d'un panneau de basket) et pris sur le prélèvement de fond de réserve.

Vote :	**UNANIMITÉ**	Pour :	Contre :	Abstention :	**Acte N° : 3**

Chapitre* : 8** ***Convention « Théâtre de fortune »

Cours de théâtre : Association « Théâtre de Fortune »

Mme Martinelli, professeur de Français au collège Reynier de Six - Fours souhaite louer une salle dans notre lycée pour accueillir son association « Théâtre de Fortune » le samedi matin.

Location de la salle + remise en état de la salle : 10 € la journée

M. Toujas met à disposition la salle TECH VP

Vote :	**UNANIMITÉ**	Pour :	Contre :	Abstention :	**Acte N° : 7**

Chapitre* : 9** ***Questions diverses

Nature pour tous :

Cette association a demandé à Mr Toujas en juin dernier la possibilité de louer l'internat pour les vacances scolaires.

La somme de 24000 € proposée par l'association ne couvre pas les dépenses (SSIAP, eau, gaz, électricité et la remise en état).

Vote :	Pour :	Contre : **13**	Abstention : **3**	**Acte N° : 4**

Projet CALYPSO :

Ce projet est mené par M. Biancotto.

C'est un dispositif sur le développement durable de la mer qui fait parti d'un projet Région et parrainé par le Rectorat

Ce projet concerne la classe 1 MN

28 H sont consacrés à ce projet en partenariat avec IFREMER

Coût des déplacements pour aller visiter les divers partenaires.

Une action phare sera menée lors de la semaine de la mer en Avril.

Vote :	**UNANIMITÉ**	Pour :	Contre :	Abstention :	**Acte N° : 5**

Ventilation des IMP:

Cette ventilation reste sur la même configuration que celle de l'année dernière.

Toutes les coordinations disciplinaires et référents sont représentés.

Mme Barra, Mme Durand et Mme Saïd ont posé des questions concernant :

-La ligne « Coordination disciplinaire - autres formations »

M. Toujas a répondu que M. Perez avait 0,5 IMP pour sa mission de développement de la formation continue.

-Les 2 lignes « Référent Décrochage CPE » Quelles sont les missions ?

M. Toujas a souligné que nos CPE font un travail remarquable en plus de leurs missions et que cela doit être valorisé. Elles luttent contre le décrochage en faisant un vrai travail de fond et veillent sur le suivi des absences.

M. Toujas a ajouté que le référent culture, Mme Carvat, devrait être davantage rémunéré en IMP.

M. Toujas et M. Principiano ont annoncé l'envoi d'un email dans la journée de mercredi, demandant de bien vouloir respecter les règles de don fonctionnement. Quelques points posent problèmes, à savoir : envoyer des élèves aux photocopieurs ou laisser des élèves sans surveillance.

Mme Beaumont a pris la parole pour indiquer que provisoirement un cahier de liaison sera dans son bureau de façon à soulager Mme Claire Duran pendant la convalescence de son époux M. Duran.

ANNEXES

Annexe 1 : Tarifs restauration

Annexe 2 : Répartition IMP

Cachet de l'établissement

L.P. LA COUDOULIÈRE
83183 SIX-FOURS Cedex
Tél. 04 94 34 80 08 - Fax 04 94 25 47 92

REGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DLYC – SVE

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2019
PROPOSES PAR L'ETABLISSEMENT

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les orientations régionales pour une alimentation durable et responsable dans les services de restauration des lycées adoptées en Assemblée plénière le 16 mars 2018
- Vu les orientations régionales 2018 adoptées par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 29 juin 2018, relatives aux tarifs de restaurations 2019.

Considérant qu'en **application des orientations régionales** relatives aux tarifs de restauration et d'hébergement 2019 :

- **Le taux d'évolution des tarifs de demi-pension et d'internat est de 1.74%** en fonction des tarifs planchers et dans la limite des tarifs plafonds - (cf. annexe de la délibération n°18-581 du 29 juin 2018).

Pour toute création de forfaits, veillez à respecter les tarifs planchers et plafonds.

Tarifs élèves demi-pension et internat

TYPE FORFAIT	Tarifs 2018	Tarifs PLANCHER	Tarifs PLAFOND	Tarifs 2019
Tarif ticket unique élève lycéen, apprentis et stagiaire de la formation continue, professionnelle sanitaire et sociale	3,90 €	3.30 €	4.00 €	3,97 €
Forfait DP 2 jours		231.00 €	280.00€	
Forfait DP 3 jours		340.00 €	410.00€	
Forfait DP 4 jours		444.00€	510.00€	
Forfait DP 5 jours		527.00€	593.00€	
Forfait internat lycéen (4 nuits)	1478,00	1 300.00€	1 602.00€	1504,00€
Forfait internat lycéen (5 nuits)		1 490.00€	1 695.00€	
Autre forfait internat (à préciser)				
Autre forfait internat (à préciser)				
Forfait internat post-bac			2 700.00€	

Les lycées offrant uniquement la prestation au ticket sont invités à proposer un forfait de 3 jours afin de ne pas évincer du dispositif d'aide aux élèves boursiers les élèves ne comptabilisant pas un nombre suffisant de repas malgré eux (absence pour maladie, périodes de formation…).

Tarifs des commensaux

PRIX TICKET	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Tarif commensaux 1 : INM < ou = 360, CAE et ARL tous indices confondus **Reconduction des tarifs 2018**	Mini 2.40 € - plafond 3.48 € Tarif 2018 : 2,64 €	Mini 2.40€ - plafond 3.48€ Tarif 2019 : 2,64 €
Tarif commensaux 2 : INM de 361 à 450	4.20 €	4.20 €
Tarif commensaux 3 : INM de 451 à 658	4.95 €	4.95 €
Tarif commensaux 4 : INM > 658	6.55 €	6.55 €
Hôtes de passage communauté éducative	7.40 €	7.40 €

PRIX PRESTATION	TARIFS 2018	TARIFS 2019
PETIT DEJEUNER COMMUNAUTEE EDUCATIVE	1.20 €	1.20 €
NUITEE ELEVE	5.20 €	5.20 €
NUITEE COMMUNAUTEE EDUCATIVE	7.35 €	7.35 €
NUITEES EXCEPTIONNELLES (accueil de groupes avec petits déjeuners, hébergement d'été)	Tarifs selon convention 7.35€ minimum	Tarifs selon convention 7.35€ minimum
REPAS EXCEPTIONNELS – communauté éducative	Tarifs selon convention et/ou coût complet 14.30€ minimum	Tarifs selon convention et/ou coût complet 14.30€ minimum

Taux de participation aux charges communes (cf délibération n°18-581)

Demi-Pension : 10% Internes : 30% Commensaux : 10%

Le chef d'établissement	**ACCUSE DE RECEPTION DU CONSEIL REGIONAL** **DLYC** /SVE .
Lycée Professionnel La Coudoulière 83183 SIX-FOURS Cedex **Date :** J-P. TOUJAS *Proviseur*	**ACCORD** **REFUS et modifications** **Date :** 20 SEP. 2018 Mme Dominique RIBES Chef de service.

Document à transmettre à la Région (DLYC-SVE) **avant le 21 septembre 2018** par fax : 04.91.57.54.49 ou par courrier postal

REGION PROVENCE • ALPES • COTE D'AZUR DIRECTION DES LYCÉES

La Coudoulière
Lycée Professionnel . Six-Fours-les-Plages

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
académie Nice
Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Répartition des Indemnités pour Missions Particulières
Année Scolaire 2018 - 2019

Décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 / Circulaire n° 2015-058 du 29 avril 2015

Objet			Quotité	Montant
Coordinations disciplinaires	EPS	Mme FRATZAC	1,00	1250,00
	EPS	M. BEURRIER	1,00	1250,00
	Lettres - Histoire Géographie	Mme BERTHEREAU	0,50	625,00
	Maths	Mme OCCELLI	0,50	625,00
	Langues	Mme SANTINACCI	0,50	625,00
	Arts Appliqués	Mme FERRANDI	0,50	625,00
	Biotechnologie	Mme BARRA	0,50	625,00
	Maintenance Nautique	M. PARINAUD	0,50	625,00
	Maintenance des Véhicules Indus	M. DEMANSE	0,50	625,00
	Maintenance des Véhicules Part	M. GIRARD	0,50	625,00
	Génie Industriel Textiles et Cuirs	M. CASTINEL	0,50	625,00
	Coiffure	Mme BAËLE	0,50	625,00
	Esthétique	Mme BARBERO	0,50	625,00
	Tertiaire Administratif	Mme SAÏD	0,50	625,00
	Tertiaire Commercial	Mme OUCHERIF	0,50	625,00
Coordination disciplinaire - Accompagnement Personnalisé		M. PEREZ	1,00	1250,00
Coordination disciplinaire - Autres formations		M. PEREZ	0,50	625,00
Au titre de la coordination			**10,00**	**12500,00**
Référent Laboratoire Sciences Physiques		M. BIANCOTTO	0,50	625,00
Référent Culture		Mme CARVAT	1,00	1250,00
Référent ENT (Atrium) / Site Internet du Lycée		M. MONFORT	1,00	1250,00
Référent Projets / Ctx Tertiaire		Mme FERAUD	1,00	1250,00
Référent Décrochage (CPE)		Mme MERELLE	1,00	1250,00
Référent Décrochage (CPE)		Mme EL BZIOUI	1,00	1250,00
Référents Projet "Mercury" (2*0,25)		M. PARINAUD / M. BAU	0,50	625,00
Référent Examens 2019		Mme OCCELLI	0,50	625,00
Au titre des référents			**6,50**	**8125,00**
Reste à ventiler (missions ponctuelles)			**0,00**	0,00
TOTAL			**16,50**	**20625,00**

Conseil d'Administration du 25 septembre 2018

A Six-Fours le 26 septembre 2018
Le Chef d'établissement, M. Jean-Philippe TOUJAS Proviseur